



Doc. 14031
20 avril 2016

Après les attaques de Bruxelles, un besoin urgent de répondre aux défaillances de sécurité et de renforcer la coopération contre le terrorisme

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 10.3, insérer le paragraphe suivant:

«la facilitation d'une coopération internationale renforcée avec le même niveau de détermination contre toutes les entités terroristes, pour prévenir et éliminer leurs activités et pourchasser et traduire en justice tous les groupes terroristes et leurs membres.»

Déposé par:

KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
BABAOĞLU Mehmet, Turquie, CE
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
KANDEMİR Erkan, Turquie, CE
MİROĞLU Orhan, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
UYSAL Burhanettin, Turquie, CE

1. 2016 - Deuxième partie de session

